



académie  
Clermont-Ferrand   
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Cantal

La directrice académique des services de  
l'éducation nationale du CANTAL

à

M. [REDACTED]

Direction

Secrétaire général

Affaire suivie par

Frédéric DIDIER

Téléphone

04 71 43 44 52

Fax

04 71 43 44 58

Mél.

frederic.didier@ac-clermont.fr

14, avenue du Garric  
15000 Aurillac

**Objet : Recours administratif- frais de déplacement animations  
pédagogiques**

M. [REDACTED]

Par courrier recommandé en date du 4 février 2017, vous m'adressez un recours administratif et me sollicitez pour être défrayé de vos déplacements lors de deux réunions d'animations pédagogiques des 29 novembre et 6 décembre 2016.

Je réponds favorablement à votre requête et fais procéder aux remboursements demandés. Cependant, je vous fais remarquer que ces animations pédagogiques entrent dans le cadre de la formation continue et que l'application qui gère les défraiements est la même que celle qui génère l'ordre de mission, à savoir GAIA. Aussi, il ne vous appartient pas de saisir vos frais de déplacement dans l'application CHORUS-DT pour ce type de mission.

La circonscription de [REDACTED] ainsi que les services de la DSDEN (Nathalie Mousset pour GAIA au 04 71 43 44 29 ou Isabelle Rougier pour CHORUS-DT au 04 71 43 44 16) se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et vous apporter tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, M. [REDACTED] l'expression de mes salutations distinguées.

Marilyne LUTIC